

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION D'ETABLISSEMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les règlements intérieurs des conseils d'administration des collèges et des lycées,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de désigner 3 délégués pour siéger au conseil d'administration du collège de Kerzourat et 3 délégués pour siéger au conseil d'administration du lycée du Léon,

**CONSIDERANT** l'appel à candidature réalisé par Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DESIGNE**, par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 voix contre des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

les membres suivants pour siéger :

- au conseil d'administration du collège de Kerzourat :

Christine PORTAILLER
Marguerite MARTIN
Nadine LE BERRE

**DESIGNE EGALEMENT** par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

les membres suivants pour siéger :

- au conseil d'administration du lycée du Léon :

Christine PORTAILLER
Marguerite MARTIN
Nadine LE BERRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 17 avril 2014

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 23/04/2014

Et de la publication, le... 24/04/2014

Fait à Landivisiau, le... 17/04/2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20140417-2014407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2014

Publication : 24/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

